



Province de Namur
Commune de Florennes

Le Mercredi des Enfants :

Projet d'accueil

Les accueillant(e)s de l'équipe d'accueil communale définissent l'accueil du mercredi après-midi comme « un temps de vie et de découverte où chaque enfant doit pouvoir se sentir bien et grandir ».

(décembre 2015)

2.1) Principes :

Cela suppose, pour l'équipe et pour le responsable de projet, les choix pédagogiques, relationnels et méthodologiques suivants :

Accueillir les enfants : « faire en sorte que chaque enfant se sente bien, ait envie d'être là... »

- Accueillir les enfants avec bienveillance et intérêt, à leur arrivée mais aussi tout le temps de l'accueil. Avec intérêt parce que chaque enfant est particulier ; il a donc sa place à lui et doit se sentir attendu et reconnu.
- Écouter et comprendre leurs besoins et leurs envies ; comprendre parce que les enfants ne sont pas toujours en mesure d'exprimer leurs besoins et envies : l'accueillant(e) peut les y aider en prenant en compte leur langage non verbal, en les aidant à mettre les mots justes sur ce qu'ils ressentent...
- Les rassurer, les réconforter.
- Reconnaître et prendre en compte leurs compétences et leurs difficultés.
- Établir une relation de respect et de confiance, entre l'accueillant(e) et l'enfant, entre les enfants.
- Faire de son lieu d'accueil, un endroit agréable et convivial.
- Offrir un cadre rassurant : un lieu sécurisé mais surtout un code de vie qui permette que les droits de chacun soient respectés.

Aider les enfants à grandir :

- Aider les enfants à apprendre à s'exprimer, à avoir et à donner un avis, à communiquer, parce qu'ils ont des choses à dire, des idées, des besoins mais n'ont pas toujours les moyens de les exprimer ou ne le font pas toujours adéquatement.
- Favoriser leur autonomie.
- Développer leur créativité.
- Aider les enfants à faire des choix, les aider à apprendre à prendre et à assumer des responsabilités en fonction de leurs moyens.

- Aider les enfants à construire une estime de soi positive et donc aussi, les aider à réussir et à comprendre qu'il est important de se respecter soi-même.
- Favoriser leur participation : leur permettre de jouer un rôle dans la construction de leur accueil et de leur relation aux autres. Les accueillant(e)s leur demandent leur participation pour choisir les activités ou thèmes d'activités, pour évaluer les activités réalisées, pour évaluer la qualité de vie du groupe...

Œuvrer à une vie de groupe harmonieuse : « faire en sorte que chaque enfant ait sa place... »

- Choisir, élaborer, mettre en place et évaluer, avec les enfants, des règles de vie pour leur permettre l'apprentissage de la démocratie et du respect des droits de chacun. Participer à l'élaboration et à l'évaluation des règles constitue un apprentissage pour les enfants ; l'adulte, donc l'accueillant(e) avec le soutien de son responsable de projet, reste garant(e) du bien-fondé et du respect de ces règles ; celles-ci s'inscrivent dans les règles fondamentales de la démocratie et des Droits de l'Homme.
- Gérer les conflits avec équité et neutralité.
- Favoriser la cohésion du groupe ; développer la coopération et la solidarité.
- Les règles de vie de l'accueil sont différentes de celles de la maison ou de l'école et ces différences sont légitimes → certains enfants, et parfois parents, ne le comprennent pas ; les accueillant(e)s les aident à comprendre et accepter ces différences. Si le dialogue ne suffit pas au respect des règles établies, elles seront imposées avec le soutien du responsable de projet et du pouvoir organisateur.
- Apprendre aux enfants à respecter aussi leur cadre d'accueil (locaux, matériel).
- Aider à intégrer tous les enfants : celui qui vient pour la première fois, celui qui a une difficulté, celui qui porte un handicap....
- L'accueil d'un enfant avec besoins spécifiques doit se faire au bénéfice de tous, donc du sien et de celui des autres. Pour réussir l'intégration d'un enfant avec besoins spécifiques, il faut pouvoir profiter des compétences d'autres professionnels, parfois spécialisés ; les accueillant(e)s participeront au projet d'accompagnement prévu et mis en place par l'école, pour permettre ici aussi, une continuité entre les temps scolaires et les temps d'accueil ; si un tel projet n'existe pas au niveau de l'école, le responsable de projet de l'accueil veillera à le mettre en place pour l'accueil.

Veiller à la santé, à la sécurité et au confort de chacun :

- Préserver des moments de temps libre entre la fin de l'école et les activités, au moment du goûter après les activités et quand les enfants en ont besoin (besoin de bouger, besoin de se défouler, besoin de laisser aller leur imagination, besoin de ne pas être sollicité,)
- Veiller aux besoins des enfants, même s'ils ne les expriment pas ou qu'ils n'en ont pas conscience : besoin de boire, de faire une sieste, de mettre un pull...
- Assurer des espaces et des temps adaptés aux enfants, en fonction de leur âge, leurs besoins, leurs envies et pour permettre des activités diversifiées.
- Les espaces doivent être sécurisés : au-delà des normes de sécurité légales, les accueillant(e)s veilleront à la sécurité et à l'hygiène dans les locaux et du matériel mis à disposition.
- Les accueillant(e)s veillent aussi à l'hygiène des enfants : les aider dans leur apprentissage et mettre à leur disposition le matériel et les produits nécessaires (fournis par le responsable de projet).
- Pourvoir aux besoins d'urgence : la procédure en cas de maladie ou d'accident est prévue dans le ROI et la fiche d'inscription des enfants comportent les informations nécessaires (savoir qui appeler si les parents ne sont pas joignables, à quoi faut-il être attentif en matière d'allergie ou de maladie par exemple,...). Le responsable de projet veillera à ce que les parents remettent leur fiche d'inscription dûment complétée de façon à ce que les accueillant(e)s disposent des informations nécessaires.

- Pour être à l'aise dans son milieu d'accueil, l'enfant doit pouvoir savoir ce que l'on va attendre de lui, quelle activité va se dérouler et comment : les accueillant(e)s doivent permettre cette anticipation.

Préparer et organiser les activités :

- Découvrir : faire de l'accueil du mercredi après-midi, un temps de découverte qui permette aux enfants de « goûter à tout » : musique, histoire, théâtre, nature, sports, ..., au travers d'activités ludiques, diversifiées et accessibles.
- Matériel : les accueillant(e)s veillent à ce que le matériel soit disponible en suffisance et en bon état pour que chacun ait à sa disposition le matériel nécessaire pour chaque activité prévue ; le matériel nécessaire aux activités libres est varié pour que les enfants puissent choisir selon leurs intérêts : dessin, jeux, bricolages, livres, jeux pour l'extérieur...
- Au-delà des thèmes à découvrir par les activités, les accueillant(e)s prévoient aussi d'équilibrer le type d'activités : pour bouger ou pour être « cool », pour jouer à l'intérieur ou à l'extérieur, pour se défouler ou se calmer ...
- Des activités adaptées à l'âge : rassembler les enfants pour l'accueil du mercredi après-midi permet de fonctionner par groupes d'âges ; dans la préparation de leur accueil, les accueillant(e)s prennent en compte l'âge des enfants pour organiser des activités différenciées de façon à ce que chacun y trouve un intérêt et un bénéfice ; dans le cas d'une activité commune, différents niveaux de participation sont prévus.
- « Jouer avec » : proposer aux enfants des activités bien préparées ne suffit pas : les accueillant(e)s y participent tout en encadrant le groupe.

Relation accueillant(e)s - parents : « permettre aux parents de confier leur enfant en toute sérénité et en toute confiance »

- Accueillir aussi les parents avec bienveillance et intérêt : les parents aussi ont besoin de sentir reconnus et attendus.
- Les informer et les rassurer: relater l'après-midi (qu'ils puissent savoir comment les choses se sont passées à l'accueil, et en particulier pour leur enfant) et informer sur les activités à venir (qu'ils puissent aussi anticiper) ; pour cette information, les accueillant(e)s remettent aux parents en début de mois, un dépliant expliquant les activités prévues pour le mois suivant.
- Instaurer un dialogue : dans leurs missions d'accueil, donc sans se substituer à d'autres professionnels, les accueillant(e)s sont à l'écoute des parents, pour qu'ils puissent exprimer leurs craintes, leurs difficultés, leurs attentes... par rapport à l'accueil.
- Toujours dans les limites des missions de l'accueil, soutenir les liens nécessaires pour une continuité relationnelle et pédagogique entre les familles, l'école et l'accueil.
- Les accueillant(e)s s'investissent dans la qualité de leur accueil et attendent des parents qu'ils reconnaissent leur investissement et leurs compétences ; le responsable de projet sera attentif à soutenir cette reconnaissance.
- Les accueillant(e)s et leur responsable de projet sont attentifs à faire respecter le cadre de l'accueil également de la part des parents, et notamment pour faire valoir le bien de **tous** les enfants : « les règles de vie de l'accueil sont différentes de celles de la maison ou de l'école et ces différences sont légitimes » → ce principe vaut autant pour les parents que pour les enfants. Le respect, la confiance... doivent être réciproques.

Relation accueil – école :

- Le responsable de projet est, ici aussi, attentif à faire reconnaître le rôle et l'investissement des accueillant(e)s auprès des équipes éducatives des écoles.
- Pour soutenir une continuité entre l'accueil et l'école, le responsable de projet assure ou soutient les relais nécessaires entre l'équipe d'accueil et les équipes éducatives, pour tous les enfants et en particulier pour les enfants en difficultés ou avec besoins spécifiques.

Relations avec les associations ou structures locales et avec le milieu de vie de l'enfant :

- Des partenariats ont été mis en place avec des opérateurs œuvrant dans la commune : Bibliothèque, Ludothèque, Maison des Jeunes, Foyer culturel.... D'autres sont à venir. Ces partenariats permettent à l'accueil de profiter de compétences professionnelles supplémentaires de qualité.
- Certaines activités s'inscrivent aussi dans l'environnement proche des enfants (*apprendre à connaître l'endroit où l'on vit*), une façon aussi de donner du sens à ce que l'on voit, ce que l'on fait, ce que l'on vit...

2.2. Organisation pratique:

(En complément du règlement d'ordre intérieur)

Organisation générale de l'accueil : l'inscription à l'accueil est obligatoire, notamment pour des questions d'organisation et de sécurité. L'inscription se fait de préférence auprès du responsable de projet, à défaut auprès de l'accueillant(e) qui transmettra.

A cette occasion, le responsable de projet accueille les parents (ou personnes qui confient les enfants) et l'enfant, leur explique le fonctionnement de l'accueil, le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Le responsable de projet transmet copie de la fiche d'inscription à la direction de l'école d'origine de l'enfant, pour information et vérification éventuelle.

La fiche d'inscription comporte une partie administrative (dont les coordonnées des parents, celles des personnes à contacter et des personnes autorisées à reprendre l'enfant, au cas où les parents sont absents ou non joignables), une partie « santé » (comprenant le minimum d'informations nécessaires à prendre en compte pour la sécurité des enfants dans l'organisation des activités) et une partie « réception » où les parents reconnaissent avoir reçu les informations utiles (projet pédagogique et ROI) et marquent leur adhésion à l'organisation prévue.

De l'organisation des activités :

Les enfants des différentes écoles/implantations sont donc rassemblés le mercredi midi.

Ils prennent leur repas (pique-nique de la maison) ensemble ; les enfants déjà sur place attendent donc les derniers arrivés et pour ce temps de transition, ils ont des jeux et du matériel à disposition.

Les activités prévues pour l'après-midi débutent généralement vers 13h30 pour se terminer à l'heure du goûter (collation de la maison également), soit vers 16h.

Après le dîner, les petits qui en ont besoin peuvent régulièrement faire la sieste (un local est prévu à cet effet).

Les activités après le goûter sont libres et encadrées par les accueillant(e)s.

Santé-sécurité :

Les locaux faisant partie de l'infrastructure scolaire, ils sont entretenus et équipés de la même façon.

L'accueil profite également de la cour de récréation, donc d'un espace extérieur sécurisé. Les activités extérieures seront encouragées lorsque le temps le permet.

Sur le plan médical :

- L'accueil dispose d'une trousse de 1ers soins.

- Les accueillant(e)s ne pourront pas donner de médicaments aux enfants, sauf et exclusivement sur prescription médicale.
- Le responsable de projet reste appellable ; en cas de problème, d'accident..., l'accueillant(e) doit le prévenir. La procédure à suivre est décrite dans le ROI.

Encadrement du personnel d'accueil

Les accueillant(e)s de l'accueil extrascolaire communal sont en fonction depuis quelques années ; la commune a le souci de consolider et de préserver la stabilité de l'équipe.

Les accueillant(e)s ont besoin d'une écoute et d'un soutien. Le responsable de projet veille à assurer cet encadrement régulier : il organise des réunions d'équipe, au moins une fois par mois, pour partager des informations, permettre aux accueillant(e)s d'exprimer leurs difficultés et besoins, échanger sur les pratiques d'accueil et les évaluer, amender les projets et modalités de mise en œuvre. Il assure également le relais avec les autorités communales.

La commune s'engage à permettre aux accueillant(e)s de suivre les formations voulues pour satisfaire aux conditions du décret ATL. Le coordinateur ATL se charge de les organiser.